

PECHE COMMERCIALE ET RECREATIVE DU BAR SAUVAGE DANS L'ATLANTIQUE

Analyse économique et marchés



DERNIERE MISE A JOUR: JUIN 2020

EUMOF A

Observatoire Européen des Marchés des
Produits de la Pêche et de l'Aquaculture

Affaires
maritimes et
pêche

WWW.EUMOFA.EU

Manuscrit achevé en juin 2020

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020

© Union européenne, 2020

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Toute utilisation ou reproduction de photos de tout autre matériel dont l'Union européenne ne possède pas les droits d'auteur requiert l'autorisation préalable des titulaires des droits en question.

Photo de couverture : EUROFISH

PDF ISBN 978-92-76-19343-2 doi:10.2771/637647

POUR PLUS D'INFORMATIONS ET COMMENTAIRES :

Direction générale des affaires maritimes et de la pêche

B-1049 Bruxelles

Tél.: +32 229-50101

Courriel: contact-us@eumofa.eu

Contenu

0. Contexte et objectifs	3
0.1. Contexte.....	3
0.2. Objectifs.....	4
1. Dépendance et performances économiques des segments de flotte ciblant le bar de l'Atlantique	5
1.1. Les flottes de pêche dépendantes du bar	5
1.2. Rentabilité des segments de flotte sélectionnés.....	8
2. Taille et poids des pêcheries de bar de l'UE.....	10
2.1. Pêche commerciale	10
2.2. Pêche récréative	12
3. Le marché du bar sauvage - de la première vente à la consommation.....	16
3.1. Premières ventes : principaux lieux de vente.....	16
3.2. Commerce.....	20
3.3. Chaîne d'approvisionnement, marché et prix	22
4. Annexe	25

Principales conclusions

Identification des flottes de pêche les plus dépendantes du bar de l'Atlantique

Au niveau des segments de flotte, la dépendance économique vis-à-vis du bar (valeur du bar sur la valeur totale des débarquements > 10 %) concerne uniquement des segments de flotte de petite taille (navires de moins de 12 m) utilisant principalement des hameçons et, dans une moindre mesure, également des filets, des engins passifs et même des chaluts à perche. Ces segments de flotte dépendants représentent 35 % des captures de bar dans l'Atlantique. Un seul segment de flotte a une dépendance supérieure à 50 % (les navires néerlandais de moins de 10 m utilisant des engins passifs). Ensuite, les segments de flotte les plus dépendants sont les navires français de moins de 12 m utilisant des hameçons (palangre et/ou ligne à main) avec un niveau de dépendance compris entre 34 % et 47 %.

Rentabilité de ces segments de flotte

En 2016, à l'exception d'un petit segment de flotte au Royaume-Uni (17 navires de 10-12 m de long utilisant des hameçons), tous ces segments de flotte sélectionnés avaient des indicateurs de performance positifs (VAB et EBE), un indicateur de la durabilité économique de l'activité pour les segments de flotte qui sont les plus dépendants du bar. Pour les segments de flotte les plus dépendants (dépendance supérieure à 30 %), la performance économique a augmenté pour les navires français utilisant des hameçons de moins de 10 m. Toutefois, les indicateurs de performance économique ont diminué pour les navires français et néerlandais de moins de 10 m utilisant uniquement des engins passifs polyvalents. Pour les segments de flotte moins dépendants, l'évolution de la performance économique a été très hétérogène selon les pays et les engins utilisés.

Taille et poids des pêcheries de bar de l'UE par stock

Sur les côtes correspondant au **stock Nord**¹, le Royaume-Uni et la France sont les principaux lieux en termes de valeur des premières ventes avec respectivement 5,3 et 3,7 millions d'euros en 2018. Cela correspond à **1 % et 2 %** de la valeur totale des premières ventes sur ces côtes, respectivement pour le Royaume-Uni et la France.

Sur les côtes correspondant au **stock Sud**², la France est de loin la première place en termes de valeur des premières ventes de bar avec 26,5 millions d'euros en 2018, ce qui correspond à **7%** de la valeur totale de première vente sur cette côte. L'Espagne³ est l'autre lieu de première vente avec 6,9 millions d'euros de bar vendus en criée en 2018. Cela correspond à 1 % de la valeur totale des premières ventes sur ces côtes en Espagne.

Pour la **pêche récréative**, le principal pays en termes de prélèvements (captures - rejets) et de poids économique est la France. Toutefois, aucune ventilation n'est disponible au niveau des stocks. Le tableau ci-dessous donne les ordres de grandeur des captures (prélèvements) et du poids économique de la pêche récréative par pays (Source : estimations d'EUMOFA).

¹ Mer du Nord, Manche et mer Celtique.

² Golfe de Gascogne et côte ibérique

³ Comprend les captures de bar dans le stock méridional mais aussi dans les stocks ibériques (zones 8 c et 9 a, également exploitées par le Portugal) non concernés par les mesures de gestion.

	Prélèvements pêche récréative (tonnes)	Dépenses liées (en millions d'euros)	Part dans le poids économique total du secteur de la pêche récréative
FR	Entre 1.638 et 3.744	100	20%
UK	Entre 230 et 440	94	10%
IE	inconnu	52	9%
NL	138	16	inconnu
BE	60	inconnu	inconnu

Note : Ces chiffres sont fournis par plusieurs études menées au niveau national à différentes dates, certaines d'entre elles avant la mise en œuvre des mesures de gestion : FR 2017 pour les prélèvements et 2011 pour le poids économique (les deux stocks combinés), UK 2012, IE 2015, NL 2010, BE 2013.

Premières ventes

En 2018, sur les côtes correspondant au stock du Nord, les principaux lieux de première vente de bar en valeur (première vente annuelle supérieure à 1 million d'euros) étaient Ijmuiden/Velsen aux Pays-Bas (54 tonnes), Plymouth (39 tonnes) et Weymouth au Royaume-Uni (38 tonnes). Sur les côtes correspondant au stock du Sud, les principaux lieux de vente en valeur étaient les ports français du Golfe de Gascogne : Les Sables-d'Olonne (537 tonnes), La Cotinière (192 tonnes), et La Turballe (157 tonnes).

Il convient de noter que la pêche du bar, en particulier en France, est très saisonnière, avec des pics en hiver entre décembre et mars (période de frai où le bar se regroupe et est ciblé par les chalutiers), des volumes plus faibles étant enregistrés en été entre avril et septembre. De ce fait, les prix en première vente connaissent de fortes fluctuations tout au long de l'année (de 20,00 EUR/kg en été à 10,00 EUR/kg en hiver).

Informations sur le commerce et les marchés

La plupart des échanges commerciaux concerne le bar d'élevage. Le bar sauvage ne représente qu'une très faible part des flux annuels d'importation et d'exportation pour tous les pays sélectionnés. Toutefois, il y a quelques exceptions à cette observation générale :

- Le Royaume-Uni exporte plus de la moitié de ses captures pour approvisionner le marché français, où la demande et les prix sont nettement plus élevés ;
- La France exporte du bar sauvage vers l'Italie et l'Espagne, les volumes étant incertains car éventuellement mélangés avec du bar d'élevage (volumes d'exportation estimés respectivement à 200 et 90 tonnes).

En France, qui est de loin le principal marché de production et de consommation du bar sauvage, la chaîne d'approvisionnement du bar sauvage comprend les criées, les grossistes et les distributeurs/poissonniers ou le secteur de la restauration. Bien que le bar sauvage soit commercialisé sous forme de poisson entier et frais, il existe une importante segmentation du marché selon trois critères principaux : méthodes de production (élevage / pêche sauvage), catégorie de taille, engins de pêche utilisés (avec un prix plus élevé pour le poisson capturé à l'aide d'hameçons et de lignes).

0. Contexte et objectifs

0.1. Contexte

Le bar commun européen (*Dicentrarchus labrax*) est l'une des espèces de poissons les plus prisées en Europe. Il s'agit d'une espèce clé pour l'Irlande, la France, le Royaume-Uni, la Belgique et les Pays-Bas. La France et le Royaume-Uni représentent la plupart des captures de ce stock et d'importantes activités de pêche récréative ont lieu dans les deux pays, tandis que les captures de cette espèce en Irlande sont uniquement destinées à la pêche récréative. Le bar commun n'est pas seulement politiquement sensible au niveau de l'UE, mais aussi au niveau national entre les différentes flottilles de pêche et entre la pêche commerciale et la pêche récréative.

Tableau 1 : Estimations des débarquements de bar en 2018 dans l'Atlantique (en tonnes)

Stocks	Divisions 4.b-c, 7.a, et 7.d-h ⁴ (stock du Nord)		Divisions 8.a-b ⁵ (stock du Sud)	
	Débarquements commerciaux	Prélèvements de la pêche récréative ⁶	Débarquements commerciaux	Prélèvement de la pêche récréative ⁷
BE	18	156	-	720
FR	297		2.204	
NL	165		-	
ES	0		84	
UK	431		-	
IE	-		-	
Total	912	156	2.288	720

Source : CIEM (2018)

Il y a quatre stocks de bar, selon le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM). Les deux principaux stocks sont les stocks "Nord" et "Sud", divisés par le 48e parallèle dans l'Atlantique Nord-Est : une ligne entre la mer du Nord, la Manche, la mer d'Irlande et la mer Celtique, d'une part, et le golfe de Gascogne, d'autre part. Un troisième stock est situé à l'ouest de l'Écosse et à l'ouest de l'Irlande et un quatrième stock est situé autour de la péninsule ibérique : ils sont tous deux de taille plus petite que les deux stocks principaux.

Le **stock Nord** a été géré au niveau national jusqu'en 2015, date à laquelle des mesures d'urgence ont dû être prises au niveau de l'UE pour rétablir l'état du stock en déclin. Depuis 2015, l'UE a adopté une série de mesures tant pour la pêche commerciale que pour la pêche récréative, notamment des limites de capture mensuelles, des limites de captures journalières et des périodes de fermeture.

⁴ Centre et sud de la mer du Nord, mer d'Irlande, Manche, canal de Bristol et mer Celtique. Lien : <http://www.ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Advice/2019/2019/bss.27.4bc7ad-h.pdf>

⁵ Nord et centre du Golfe de Gascogne. Lien :

<http://www.ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Advice/2019/2019/bss.27.8ab.pdf>

⁶ Estimation

⁷ Prélèvements de la pêche récréative = captures totales - captures relâchées = poissons conservés.

Le **stock Sud** est géré par la France pour la pêche commerciale, avec des limites de capture, et par l'UE pour la pêche récréative, avec des limites de captures journalières.

Les mesures de gestion sont fixées chaque année sur la base d'avis scientifiques. Elles diffèrent entre le stock du Nord et le stock du Sud, où la pêche commerciale et récréative bénéficient d'allocations plus élevées. Les captures de bar ne sont pas soumises à l'obligation de débarquement.

0.2. Objectifs

L'objectif de l'étude est de mieux comprendre les spécificités de la pêche du bar et en particulier sa dimension commerciale (par État membre et par segment de flotte, pour la pêche commerciale et récréative).

L'étude est basée sur le traitement et l'analyse de différentes sources de données (CIEM, CSTEP, EUROSTAT, sources nationales). **Cette analyse a été conduite en 2019** en utilisant les données disponibles les plus pertinentes et les plus récentes :

- Données DCF sur les performances économiques de la flotte de pêche de l'UE (2016).
- Données EUROSTAT sur les débarquements de l'UE (2017).
- Données de commerce extérieur d'EUROSTAT (2017).
- Données d'EUMOFA sur les premières ventes (2018).
- Autres bases de données de marché (2018-2019).

1. Dépendance et performances économiques des segments de flotte ciblant le bar de l'Atlantique

Dans cette section, la base de données économiques du CSTEP⁸ a été utilisée pour calculer le niveau de dépendance de la flotte de pêche de l'UE au bar et pour évaluer ses niveaux de rentabilité. Les données sur les revenus et les coûts (dernière année disponible 2016) ont été analysées pour établir des indicateurs de rentabilité pour les segments de flotte sélectionnés (les plus dépendants au bar). Voir la nomenclature des segments de flotte en annexe.

1.1. Les flottes de pêche dépendantes du bar

Trois niveaux de dépendance (valeur des débarquements de poissons de mer/valeur du total des débarquements) ont été pris en compte afin de déterminer quels segments de flotte/pays étaient les plus concernés par le marché des poissons de mer. Nous avons divisé les segments de flotte concernés en trois groupes : 10 à 20 % de dépendance, 20 à 30 % de dépendance et plus de 30 % de dépendance. Nous observons qu'en général, la dépendance économique vis-à-vis du bar ne concerne que les segments de flotte de petite taille (navires de moins de 12 m), utilisant principalement des hameçons et, dans une moindre mesure, des filets, des engins passifs et même des chaluts à perche.

Un seul segment de flotte a une dépendance supérieure à 50 % (les navires néerlandais de moins de 10 m utilisant des engins passifs). Ensuite, les segments de flotte les plus dépendants sont les navires français de moins de 12 m utilisant des hameçons (palangre et/ou ligne à main) avec un niveau de dépendance entre 34 % et 47 %.

⁸ 2018 - Performance économique de la flotte de l'UE. Les données incluses sont le résultat de l'appel de données du DCF 2018 pour soutenir l'analyse effectuée au cours du groupe de travail d'experts du CSTEP sur le "Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE". Lien : <https://stecf.jrc.ec.europa.eu/dd/fleet>

Tableau 2 : Segments de flotte de pêche de l'UE dépendant du bar (volume en kg, valeur en euros)

Groupes	EM	Segment de flotte	Volume bar	Valeur bar	Volume total	Valeur totale	% du volume	% de la valeur
Groupe 1 - Entre 10 - 20 %	ES ⁹	ESP A27 HOK1012 °	44.268	626.720	2.154.014	4.781.345	2%	13%
	FR	FRA A27 DFN0010	156.131	2.159.350	3.659.840	19.694.418	4%	11%
	UK	GBR A27 DFN0010	183.270	1.958.738	4.204.230	12.148.210	4%	16%
	UK	GBR A27 HOK1012 °	12.607	165.452	355.039	1.582.109	4%	10%
	UK	GBR A27 PGP0010 °	18.869	207.289	603.356	1.835.741	3%	11%
	NL	NLD A27 PG1012 °	6.232	131.809	127.384	934.064	5%	14%
Groupe 2 - Entre 20 - 30 %	FR	FRA A27 MGO0010	38.716	662.384	343.397	2.977.417	11%	22%
	UK	GBR A27 HOK0010	176.031	2.200.342	2.742.539	9.197.504	6%	24%
	NL	NLD A27 TBB0010 °	5.179	82.400	101.136	416.363	5%	20%
Groupe 3 - Supérieur à 30 %	FR	FRA A27 HOK0010	556.231	10.580.406	3.364.062	22.484.349	17%	47%
	FR	FRA A27 HOK1012	233.844	4.154.018	2.429.225	12.091.869	10%	34%
	FR	FRA A27 PGP0010	35.700	593.016	4.740.330	1.711.949	1%	35%
	NL	NLD A27 PG0010 °	106.044	1.538.818	310.761	2.440.509	34%	63%

Source : CSTEP, données 2016 (HOK : navires utilisant des hameçons, DFN : Filets dérivants et/ou fixes, PGP : navires utilisant uniquement des engins passifs polyvalents, MGO : navires utilisant d'autres engins actifs, TBB : chalutiers à perche).

⁹ Comprend les captures de bar dans le stock Sud mais aussi dans les stocks ibériques (zones 8 c et 9 a, également exploités par le Portugal) non concernés par les mesures de gestion.

Toutefois, il est important de souligner que les segments de flotte les plus dépendants du bar ne représentent que 32 % du volume total des débarquements de bar dans l'UE (données 2016). En termes de volume des débarquements, les autres segments de la flotte importants sont les fileyeurs français, qui représentent 23 % du volume total des débarquements de bar, et les chalutiers démersaux français (ou senneurs démersaux), qui représentent 18 % du volume et 15 % de la valeur des débarquements totaux de bar de l'UE.

Tableau 3 : Détails du volume (en kg) et de la valeur (en euros) des débarquements par type d'engin principal et par pays (2016)

EM	Type d'engrenage	Volume de bar	Valeur du bar	Volume total	Valeur totale	% du bar en volume	% du bar en valeur	% du volume total de bar
FR	DFN	879.038	9.544.774	45.064.414	179.373.608	2%	5%	23%
FR	HOK	790.076	14.734.424	5.793.287	34.576.218	14%	43%	21%
FR	DTS	674.863	8.123.385	121.833.101	399.217.410	1%	2%	18%
ES ¹⁰	PMP	206.225	2.943.771	16.052.878	63.322.562	1%	5%	5%
UK	HOK	188.638	2.365.794	3.097.577	10.779.612	6%	22%	5%
UK	DFN	185.484	1.988.521	7.026.354	16.943.853	3%	12%	5%
FR	TM	169.321	1.908.424	18.247.349	34.011.470	1%	6%	4%
NL	PG	112.276	1.670.627	438.145	3.374.573	26%	50%	3%
ES	DTS	88.933	837.472	101.278.674	231.349.825	0%	0%	2%

Source : CSTEP, données 2016 (HOK : navires utilisant des hameçons, DFN : Filets dérivants et/ou fixes, PMP : navires utilisant des engins actifs et passifs, DTS : Chalutiers démersaux et/ou senneurs démersaux, TM : Chalutiers pélagiques, PG : Navires utilisant des engins passifs uniquement pour les navires < 12m).

¹⁰ Comprend les captures de bar dans le stock Sud mais aussi dans les stocks ibériques (zones 8 c et 9 a, également exploités par le Portugal) non concernés par les mesures de gestion.

1.2. Rentabilité des segments de flotte sélectionnés

Les données disponibles les plus récentes (2016) sur les revenus et les coûts (données économiques du CSTEP) sont traitées pour établir des indicateurs de rentabilité (revenus, VAB, EBE) pour les segments de flotte sélectionnés. Ci-dessous les définitions du CSTEP pour les indicateurs de performance économique sélectionnés :

- **Revenus** = revenus des débarquements + revenus des droits de pêche + autres revenus + subventions directes.
- **Valeur ajoutée brute (VAB)** = Revenu des débarquements + autres revenus - coûts énergétiques - coûts de réparation - autres coûts variables - coûts non variables.
- **EBE : Excédent Brut d'Exploitation, correspondant aux** bénéfices avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement = VAB - Salaires et traitements de l'équipage.

La première observation est qu'en 2016, à l'exception d'un segment de petite flotte au Royaume-Uni (HOK1012, 17 navires), tous les segments de flotte sélectionnés avaient des indicateurs de performance positifs (VAB et EBE), un indicateur de la durabilité économique de l'activité pour les segments de flotte les plus dépendants du bar.

Toutefois, la rentabilité doit être observée sur des séries chronologiques pour comprendre les tendances qui affectent chaque segment de flotte. Sur la période 2008-2016, pour les segments de flotte les plus dépendants (groupe 3), le tableau 3 montre que la performance économique a augmenté pour les navires français utilisant des hameçons de moins de 10 m. Cependant, les indicateurs de performance économique ont diminué pour les navires français et néerlandais de moins de 10 m utilisant uniquement des engins passifs polyvalents. Pour les segments de flotte moins dépendants, l'évolution de la performance économique a été très hétérogène selon les pays et les engins utilisés. Dans l'ensemble, parmi les segments de flotte sélectionnés, le segment des métiers de l'hameçon a connu, dans tous les États membres, une augmentation des revenus de 47 % en moyenne au cours de la période.

Tableau 4 : Indicateurs de performance économique pour les segments de flotte sélectionnés en 2016

Groupes	EM	Segment de flotte	Dépendance au bar	VAB (1000 euros)	EBE (1000 euros)	Nombre de navires
Groupe 1 - Entre 10 - 20 %	ES ¹¹	ESP A27 HOK1012 °	13 %	6.296	2.960	64
	FR	FRA A27 DFN0010	11 %	15.395	4.830	274
	UK	GBR A27 DFN0010	16 %	10.323	6.545	632
	UK	GBR A27 HOK1012 °	10 %	- 477	- 35	17
	UK	GBR A27 PGP0010 °	11 %	1.034	520	91
	NL	NLD A27 PG1012 °	14 %	239	222	19
Groupe 2 - Entre 20 - 30 %	FR	FRA A27 MGO0010 °	22 %	6.867	2.192	164
	UK	GBR A27 HOK0010	24 %	5.128	3.146	541
	NL	NLD A27 TBB0010 °	20 %	492	172	5
Groupe 3 - Supérieur à 30 %	FR	FRA A27 HOK0010	47 %	16.748	6.144	239
	FR	FRA A27 HOK1012	34 %	7.927	2.339	49
	FR	FRA A27 PGP0010	35 %	3.508	1.093	70
	NL	NLD A27 PGO010 °	63 %	2.104	1.951	162

Source : CSTEP, données 2016 (HOK : navires utilisant des hameçons, DFN : Filets dérivants et/ou fixes, PGP : navires utilisant uniquement des engins passifs polyvalents, MGO : navires utilisant d'autres engins actifs, TBB : chalutiers à perche).

¹¹ Comprend les captures de bar dans le stock méridional mais aussi dans les stocks ibériques (zones 8 c et 9 a, également exploitées par le Portugal) non concernés par les mesures de gestion.

2. Taille et poids des pêcheries de bar de l'UE

2.1. Pêche commerciale

Le bar commun européen est principalement pêché dans la mer du Nord, dans la Manche et dans le golfe de Gascogne par les flottes de l'UE en utilisant des chaluts, des sennes, des filets et des hameçons. Dans une moindre mesure, il est également capturé dans la mer Méditerranée.

En 2017, les captures de bar de l'UE dans l'Atlantique du Nord-Est ont atteint 4.175 tonnes. La France était de loin le principal pays de pêche avec des captures de 2.577 tonnes, suivie du Portugal (573 tonnes)¹², du Royaume-Uni (438 tonnes), de l'Espagne (432 tonnes), des Pays-Bas (132 tonnes) et de la Belgique (22 tonnes). La valeur des débarquements des pêcheries de bar de l'Atlantique du Nord-Est peut être estimée à **55 millions d'euros pour 4.175 tonnes en 2017. Cela signifie que le bar capturé dans l'Atlantique représente moins de 1 % de la valeur des débarquements de toutes les espèces dans l'UE**, ce qui le place à peu près au 40e rang des espèces l'UE en valeur. Enfin, il se peut également qu'y ait aussi des débarquements illégaux et non déclarés en raison des marchés lucratifs du bar, mais les preuves que de telles activités ont lieu sont soit manquantes, soit anecdotiques.

Au total, en incluant les débarquements méditerranéens (sur la base des données de captures)¹³, les **débarquements de bar dans l'UE ont atteint 4.924 tonnes pour une valeur de 65 millions d'euros**. En comparaison, la production de bar d'élevage a atteint plus de 79.000 tonnes en 2017, pour une valeur estimée à 490 millions d'euros. La France a été de loin le principal lieu de débarquement (2.768 tonnes), suivie de l'Espagne (602 tonnes), du Portugal (434 tonnes) et du Royaume-Uni (426 tonnes). Les différences entre les captures et les débarquements sont dues aux débarquements à l'étranger, notamment au Royaume-Uni et aux Pays-Bas en France et au Portugal en Espagne. Au cours de la dernière décennie, la valeur des débarquements de l'UE a diminué de 30 % suite à la forte baisse du volume débarqué (-38 %). En 2016, la consommation apparente de bar de l'UE était estimée à près de 97.000 tonnes (en équivalent poids vif)¹⁴, et dépendait donc en partie des importations de pays tiers (en particulier la Turquie).

¹² Uniquement sur les stocks 8c et 9a

¹³ Selon Eurostat, 95 % des captures françaises de bar se font dans l'Atlantique Nord-Est. Cette part est de 72% pour l'Espagne.

¹⁴ <http://www.eumofa.eu/documents/20178/121372/PTAT+Case+Study+-+Seabass+in+the+EU.pdf>

Tableau 5 : Valeur des débarquements de bar commun européen dans l'UE (en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
FR	67,2	31,9	31,6	56,8	54,1	57,2	52,2	45,0	38,2	38,9
ES¹⁵	7,1	7,5	8,4	9,4	7,7	8,5	6,6	7,1	7,5	7,6
PT	3,4	3,3	3,6	3,4	3,0	3,7	4,7	3,8	4,8	5,1
UK	5,6	5,0	5,8	6,5	7,1	6,8	9,1	7,5	5,9	4,8
IT	3,5	3,4	3,3	3,2	3,6	2,6	2,9	5,0	5,9	4,3
NL	2,7	3,0	2,9	2,9	2,0	2,0	1,2	2,7	2,1	1,8
EL	2,8	1,6	2,1	1,8	1,5	1,5	1,4	1,2	2,0	1,4
BE	0,5	0,5	0,7	1,0	1,2	1,2	1,1	1,2	1,2	0,9
Autres États membres	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2
Total	92,9	56,2	58,5	85,1	80,2	83,6	79,6	73,7	67,8	64,9

Source : EUMOFA basé sur Eurostat

En analysant les **données relatives à la première vente** (ventes enregistrées dans les criées et notes de ventes), il est possible de fournir une ventilation de la valeur de la première vente de bar entre les différentes zones maritimes, correspondant aux deux stocks évalués par le CIEM.

Sur les côtes correspondant au **stock Nord¹⁶**, le Royaume-Uni et la France sont les principaux lieux en termes de valeur de première vente avec respectivement 5,3 et 3,7 millions d'euros en 2018. Cela correspond à **1 % et 2 %** de la valeur totale des premières ventes sur ces côtes, respectivement pour le Royaume-Uni et la France.

Au cours de la dernière décennie, alors que la valeur des premières ventes de bar a augmenté dans les criées britanniques (+14 %, la baisse des volumes étant compensée par une augmentation de 56 % des prix, qui ont atteint 11,32 EUR / kg en 2018), elle a fortement diminué dans les criées françaises (-77 %, malgré une augmentation de 89 % des prix, qui ont atteint 15,90 EUR / kg en 2018). Cette baisse fait suite à la forte diminution des débarquements due à la diminution du stock en Manche et à la mise en œuvre des mesures de gestion correspondantes.

Tableau 6 : Valeur des premières ventes de bar européen sur les côtes correspondant au stock Nord (en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
UK	4,6	5,7	6,3	6,9	5,8	8,6	7,1	5,7	5,5	5,3
FR	16,4	16,8	14,6	14,8	13,5	11,2	10,8	6,8	5,4	3,7
NL	N.A.	2,8	0,7	0,4	1,8	1,4	1,3	1,1	1,0	1,2
BE¹⁷	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2	0,1
Total	N.A.	25,9	22,0	22,6	21,5	21,6	19,5	13,8	12,1	10,4

Source : EUMOFA

¹⁵ Comprend les captures de bar dans le stock Sud mais aussi dans les stocks ibériques (zones 8 c et 9 a, également exploités par le Portugal) non concernés par les mesures de gestion.

¹⁶ Mer du Nord, Manche et mer Celtique.

¹⁷ Données incomplètes : seules trois criées principales sont disponibles.

Sur les façades maritimes correspondant au **stock Sud**¹⁸, la France est de loin le leader en termes de valeur des premières ventes de bar avec 26,5 millions d'euros en 2018, ce qui correspond à **7 %** de la valeur totale des premières ventes sur cette zone maritime. L'Espagne¹⁹ est l'autre pays où les premières ventes ont lieu avec 6,9 millions d'euros de bar vendus en criée en 2018. Cela correspond à 1% de la valeur totale des premières ventes sur ces côtes en Espagne.

Sur la période 2009-2018, la valeur de première vente de bar a augmenté de 20 % en France (soit une hausse de prix de +34 %, pour atteindre 13,23 EUR / kg en 2018, compensant la baisse de volume de -10 %).

Tableau 7 : Valeur des premières ventes de bar européen sur la côte correspondant au stock Sud (en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
FR	22,1	22,6	26,8	26,6	29,9	31,9	27,8	26,3	26,8	26,5
ES ²⁰	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	6,8	9,8	5,5	6,9
Total	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	34,6	36,1	32,3	33,4

Source : EUMOFA

2.2. Pêche récréative

Selon une étude du Parlement européen²¹, l'impact économique total de la pêche récréative en mer s'élève à 10,5 milliards d'euros, représentant près de 100.000 emplois. Toutefois, cette valeur ne doit pas être comparée à la valeur des débarquements de la pêche commerciale. La comparaison pourrait être calculée en incluant tous les bénéfices économiques créés par la pêche commerciale (au moins les dépenses).

Sur les côtes atlantiques, dans les zones où il est présent (du Portugal au Danemark), le bar commun est l'une des espèces les plus ciblées par la pêche récréative. Tous les types de techniques de pêche sont concernés (pêche du bord / en bateau, à la canne et à la ligne / à la palangre / aux filets fixes / chasse sous-marine).

Comme il n'y a pas d'obligation de déclaration, il est très difficile d'estimer le volume de bar capturé chaque année par la pêche récréative. Toutefois, certains chiffres sont estimés et une "valeur" de la pêche est estimée principalement sur la base des dépenses moyennes des pêcheurs de bar (matériel, voyage, hébergement, etc.). À cette valeur, on peut ajouter la valeur des bénéfices indirects.

Pour l'avis sur la gestion des stocks de poissons de mer, le CIEM a estimé le volume des captures récréatives conservées (appelées "prélèvements"). En 2018, elles étaient estimées à près de 1.000 tonnes au niveau de l'UE :

- 156 tonnes dans les divisions 4.b-c, 7.a, et 7.d-h (centre et sud de la mer du Nord, mer d'Irlande, Manche, canal de Bristol et mer Celtique), soit - 91 % depuis 2010²².

¹⁸ Golfe de Gascogne et côte ibérique

¹⁹ Comprend les captures de bar dans le stock méridional mais aussi dans les stocks ibériques (zones 8 a, 8 b et 9 a, également exploitées par le Portugal) non concernés par les mesures de gestion.

²⁰ Comprend les captures de bar dans le stock méridional mais aussi dans les stocks ibériques (zones 8 a, 8 b et 9 a, également exploitées par le Portugal) non concernés par les mesures de gestion.

²¹ [www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2017/601996/IPOL_STU\(2017\)601996_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2017/601996/IPOL_STU(2017)601996_FR.pdf)

²² <http://www.ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Advice/2019/2019/bss.27.4bc7ad-h.pdf>

- 720 tonnes dans les divisions 8.a-b (nord et centre du Golfe de Gascogne), soit - 50 % depuis 2010²³;

Selon l'European Anglers Alliance, le bar commun européen est l'une des espèces les plus importantes et les plus recherchées pour la pêche récréative et les entreprises qui en dépendent. L'EAA estime que 2 millions de pêcheurs en mer ciblent régulièrement ou occasionnellement le bar dans les eaux de l'UE. L'EAA estime, de manière prudente, que la valeur socio-économique de la pêche récréative du bar est en moyenne de 100 euros par pêcheur de bar par an, soit un total de **200 millions d'euros**²⁴. Ce calcul est susceptible d'être sous-estimé au vu de l'analyse de plusieurs études menées au niveau national dans les pays où la pêche récréative du bar est la plus importante.

Tableau 8 : Estimations des captures de bar par la pêche récréative

	Prélèvements (tonnes)	Dépenses connexes (en millions d'euros)	Part dans le poids économique total du secteur de la pêche récréative
FR	Entre 1.638 et 3.744	100	20%
UK	Entre 230 et 440	94	10%
IE	inconnu	52	9%
NL	138	16	inconnu
BE	60	inconnu	inconnu

Source : Estimations de l'EUMOFA / Note : ces chiffres sont fournis par plusieurs études menées au niveau national à différentes dates, dont certaines avant la mise en œuvre des mesures de gestion : FR 2017 pour les prélèvements et 2011 pour le poids économique (les deux stocks combinés), UK 2012, IE 2015, NL 2010, BE 2013.

France : Sur la période 2009-2011, une étude de l'Ifremer²⁵ a évalué les caractéristiques et les captures de la pêche récréative française de bar le long de la côte atlantique, ciblant le stock de bar Nord et Sud. Le nombre de personnes pratiquant la pêche au bar a été estimé à 370.000, ce qui représente 2 millions de sorties de pêche. Ils ont estimé que le total annuel des captures récréatives de bar était de 3.173 tonnes (soit 4 millions de poissons) dont **2.345 tonnes étaient conservées** (soit 2 millions de poissons, avec un poids moyen de 1,2 kg). Les engins de pêche utilisés étaient la canne avec leurre (40%), la canne avec appât (23 %), la ligne à main (21 %), le filet fixe (8 %), la palangre (4 %) et le fusil harpon (4 %). On estime donc que les prélèvements des récréatifs représentent entre 20 et 30 % du total des captures de pêche sur les côtes atlantiques de la France. Toutefois, ces chiffres ont été calculés avant la mise en œuvre des limites de capture, de sorte qu'ils ne sont probablement pas représentatifs des volumes de captures de ces dernières années. En termes de valeur, étant donné que le bar était considéré comme la principale espèce visée par au moins 20 % du total des pêcheurs récréatifs et que le total des dépenses annuelles était estimé à environ 500 millions d'euros, la pêche récréative du bar pourrait représenter environ 100 millions d'euros de dépenses directes.

En 2018, une nouvelle étude²⁶ a été publiée par FranceAgriMer sur la pêche récréative en mer en France pour l'année 2017. Le bar commun est considéré comme la deuxième espèce la plus ciblée

²³ <http://www.ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Advice/2019/2019/bss.27.8ab.pdf>

²⁴ <https://www.eaa-europe.org/topics/sea-bass/>

²⁵ <https://archimer.ifremer.fr/doc/00285/39592/38084.pdf>

²⁶ Étude sur l'évaluation de l'activité de pêche de loisirs en France métropolitaine (dont la Corse), décembre 2018.

(après le maquereau, les coquillages ramassés par les pêcheurs à pied exclus) avec 27 % des répondants citant le bar commun dans leur top 3 des espèces capturées au cours de l'année. Le total des captures récréatives de bar en 2017 a été estimé entre 2,1 et 4,8 millions de poissons, la moyenne étant de **3,4 millions de poissons**. Aucune différence majeure n'a été signalée entre les côtes (Atlantique et Manche). En prenant un poids moyen de 1,2 kg/poisson (poids moyen des bars conservés selon l'étude de l'Ifremer), les captures de 2017 se sont élevées entre **2.520 et 5.760 tonnes**, ce qui est bien supérieur aux estimations du CIEM (entre 500 et 1.000 tonnes pour la France). L'une des principales raisons expliquant ce décalage pourrait être que l'estimation des captures dans cette étude tient compte des poissons qui ont été capturés et relâchés parce qu'ils étaient trop petits ou parce que la limite de capture était déjà atteinte. Ainsi, compte tenu des mesures de gestion mises en œuvre entre-temps, il est probable que la part des bars relâchés ait considérablement augmenté ces dernières années. En outre, notamment en raison de la sensibilisation croissante à la conservation des stocks de bar, de nombreux pêcheurs à la ligne pratiquent et encouragent désormais le « *no-kill* » (capture et remise à l'eau). Selon l'étude FranceAgriMer, les pêcheurs sportifs de bar ont remis à l'eau 35 % de leurs prises. **Le volume annuel de bars conservés se situerait donc entre 1.638 et 3.744 tonnes**. Il se pourrait donc que le CIEM sous-estime les prélèvements de bar de pêche sportive ou que le nombre total de poissons capturés soit surestimé dans l'étude FranceAgriMer.

Royaume-Uni : Une étude de 2012 sur la pêche récréative en mer en Angleterre²⁷ a estimé le nombre de pêcheurs en mer à 884.000 en 2012. Ces pêcheurs apportent une contribution significative à l'économie, car en 2012, les pêcheurs en mer résidant en Angleterre ont dépensé 1,23 milliard de livres sterling pour ce sport, ce qui équivaut à 831 millions de livres sterling de dépenses directes (soit 936 millions d'euros) une fois les importations et les taxes exclues. 10 % des personnes interrogées ont déclaré avoir pêché du bar. Si l'on ajoute les captures effectuées à partir du rivage, sur les bateaux et sur les bateaux charter, le volume total estimé de bar capturé par les pêcheurs en mer se situe entre 330 et 690 tonnes, dont **230 à 440 tonnes ont été conservées**.

Irlande : En 1990, la République d'Irlande a introduit des mesures visant à fermer la pêche commerciale du bar afin de conserver les stocks en déclin et de promouvoir la pêche sportive. Ces mesures interdisent aux navires de pêche commerciale immatriculés en Irlande d'avoir du bar à bord ou d'utiliser des filets pour la capture. Aucune donnée n'est disponible concernant les captures de bar à des fins récréatives en Irlande en poids total.

²⁷ Armstrong, M., Brown, A., Hargreaves, J., Hyder, K., Pilgrim-Morrison, S., Munday, M., et al. 2013. Sea Angling 2012 - une étude sur l'activité de pêche récréative en mer et sa valeur économique en Angleterre. Rapport du Defra.

Selon l'étude "*The Economic Contribution of Bass and Sea Angling in Ireland*" (2015), le poids de la pêche récréative du bar en Irlande pourrait être estimé comme suit :

- Dépenses totales des pêcheurs irlandais en Irlande pour la pêche au bar : 43 millions d'euros.
- Contribution de la pêche récréative du bar irlandais à l'économie irlandaise (pêcheurs non irlandais) : 9 millions d'euros.
- Contribution totale de la pêche récréative du bar irlandais à l'économie irlandaise : **52 millions d'euros²⁸**, soit près de **10 %** des dépenses directes consacrées à la pêche à la ligne en Irlande (555 millions d'euros).

Pays-Bas : En 2010, la pêche récréative du bar aux Pays-Bas a été estimée à une valeur socio-économique de **16 millions d'euros** sur une base annuelle pour des prélèvements estimés à **138 tonnes²⁹**.

Belgique : Une enquête sur la pêche récréative a été menée en 2013 en Belgique par l'Institut belge de la pêche, au moyen d'une approche par questionnaire, afin de répondre aux exigences de la DCF. Les captures de bar conservées ont été estimées à **60 tonnes** (aucun détail supplémentaire n'est disponible).

Aucune donnée relative à la pêche récréative du bar n'est disponible pour l'Espagne.

²⁸ https://www.eaa-europe.org/files/basseaeconomiccontribution2015_7910.pdf

²⁹ Source : Évaluation de la pêche récréative du bar - Demande de services - Bar. Engagement n° 686192. Document pour le CSTEP.

3. Le marché du bar sauvage - de la première vente à la consommation

3.1. Premières ventes : principaux lieux de vente

Cette section analyse les données de première vente par zone maritime correspondant aux deux stocks définis par le CIEM. Toutefois, il est probable que plusieurs navires français opérant dans la partie occidentale de la Bretagne puissent aller pêcher le bar dans le stock Sud et débarquer/vendre dans des criées correspondant au stock Nord et vice-versa.

En 2018, sur les côtes correspondant au **stock Nord**, les principaux lieux de première vente en valeur (première vente annuelle supérieure à 1 million d'euros) étaient Ijmuiden/Velsen aux Pays-Bas (54 tonnes), Plymouth au Royaume-Uni (39 tonnes) et Weymouth (38 tonnes). La première criée de première vente en France pour le stock du Nord était Boulogne-sur-mer (24 tonnes). Dans l'ensemble, les prix en première vente étaient plus élevés dans les ports français que dans les ports britanniques ou néerlandais. Voir les détails ci-dessous dans le tableau 8.

Tableau 9 : Principaux lieux de première vente du stock nord (2018)

LOCALISATION	VOLUME (KG)	VALEUR (EUR)	PRIX (EUR/KG)
NL - Ijmuiden/Velsen	54.130	661.325	12,22
UK - Plymouth	38.693	525.154	13,57
UK - Weymouth	37.934	491.269	12,95
UK - Brixham	33.825	438.344	12,96
NL - Scheveningen	33.517	345.884	10,32
UK - Eastbourne	28.081	331.895	11,82
UK - Mevagissey	24.939	265.648	10,65
FR - Boulogne-sur-Mer	24.581	348.834	14,19
UK - Burry Port	23.504	262.275	11,16
UK - Newlyn	21.821	241.977	11,09
FR - Roscoff	21.688	328.947	15,17
FR - Cherbourg	20.222	327.993	16,22

Source : EUMOFA

En 2018, sur les côtes correspondant au **stock Sud**, les principaux lieux de vente en valeur étaient les ports français du Golfe de Gascogne : Les Sables-d'Olonne (537 tonnes), La Cotinière (192 tonnes), et La Turballe (157 tonnes). Ils correspondent aux ports où ont lieu d'importants débarquements de bars pêchés au chalut/à la senne, surtout pendant la saison du frai (janvier-avril). Le premier lieu de vente en Espagne a été Sant Eugenia Ribeira (100 tonnes). Voir les détails ci-dessous dans le tableau 9.

Tableau 10 : Principaux lieux de première vente pour le stock Sud (2018)

LOCALISATION	VOLUME (KG)	VALEUR (EUR)	PRIX (EUR/KG)
FR - Les Sables-d'Olonne	537.710	6.685.406	12,43
FR - La Cotinière (Saint-Pierre-d'Oléron)	192.285	2.632.980	13,69
FR - La Turballe	157.507	1.826.989	11,60
FR - Arcachon	154.286	1.418.237	9,19
FR - Noirmoutier-en-l'Île	127.948	1.921.642	15,02
FR - Royan	113.403	1.623.877	14,32
FR - Guilvinec	103.509	1.799.338	17,38
ES - Santa Eugenia Ribeira	100.379	1.499.212	14,94
FR - St Jean-de-Luz	97.734	947.041	9,69
FR - Saint-Gilles-Croix-de-Vie	93.107	1.267.316	13,61
FR - Lorient	87.294	1.210.760	13,87

Source : EUMOFA

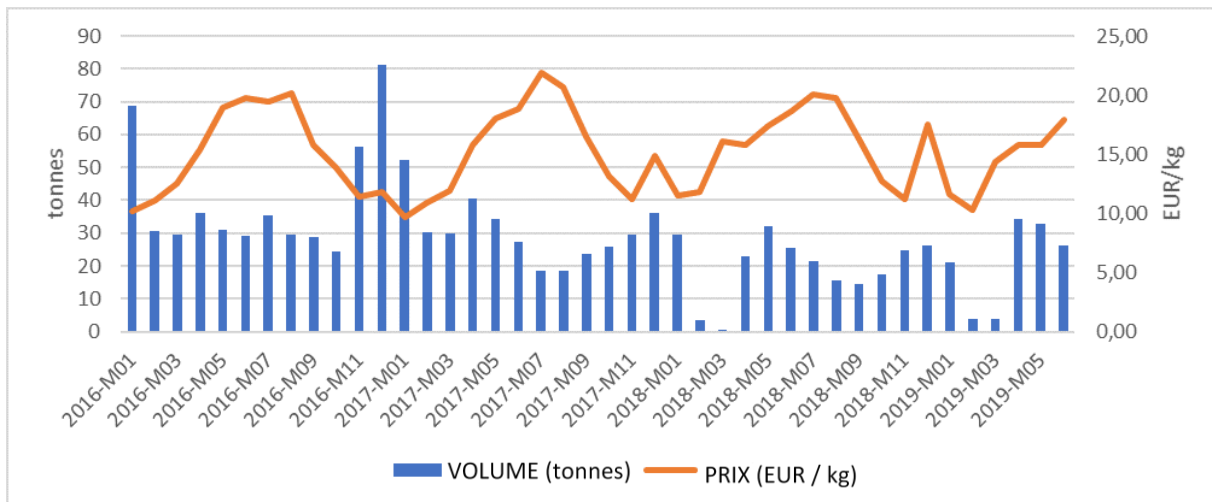
Il convient de noter que la pêche du bar, en particulier en France, est très saisonnière, avec des pics en hiver **entre décembre et mars** (période de frai où le bar se regroupe et est ciblé par les chalutiers) et des volumes plus faibles enregistrés en été entre avril et septembre. De ce fait, les prix de première vente connaissent de fortes fluctuations tout au long de l'année (de 20,00 EUR / kg en été à 10,00 EUR / kg en hiver).

Les figures 1, 2 et 3 ci-dessous illustrent cette saisonnalité pour les stocks du Nord et du Sud, respectivement.

Sur les figures 1, 2 et 3, cette saisonnalité est très bien visible pour les deux stocks avec des prix plus bas de septembre à avril malgré une légère augmentation en décembre correspondant à la forte demande pour la période de Noël. Pour le stock Nord (figures 1 et 2), le volume des premières ventes a été proche de zéro en février-mars 2018 et 2019, probablement en raison de la mise en œuvre de la mesure de gestion de la fermeture de la pêche. Cela a entraîné une hausse des prix par rapport à la même période en 2017.

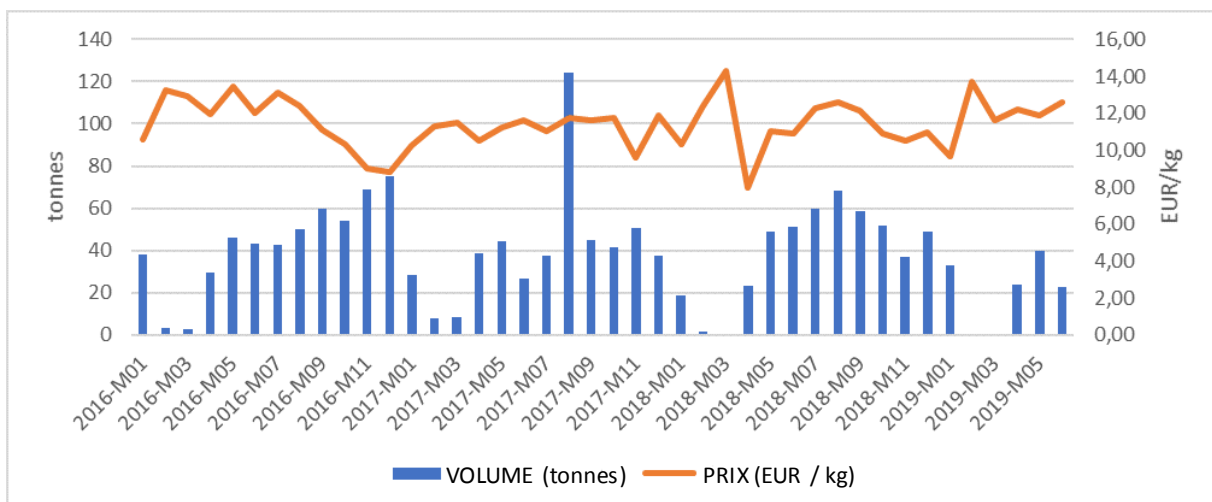
Pour le stock Sud (figure 3), les tonnages élevés de bar pêchés et vendus en janvier-février-mars en France entraînent une baisse significative des prix (10,00 EUR / kg) sur le marché – une tendance qui se confirme au fil des ans et qui correspond à des débarquements élevés de chalutiers pendant la période de concentration du bar.

Figure 1 : Premières ventes mensuelles de bar dans les criées françaises sur les côtes correspondant au stock Nord (volume en tonnes et prix en EUR/kg)



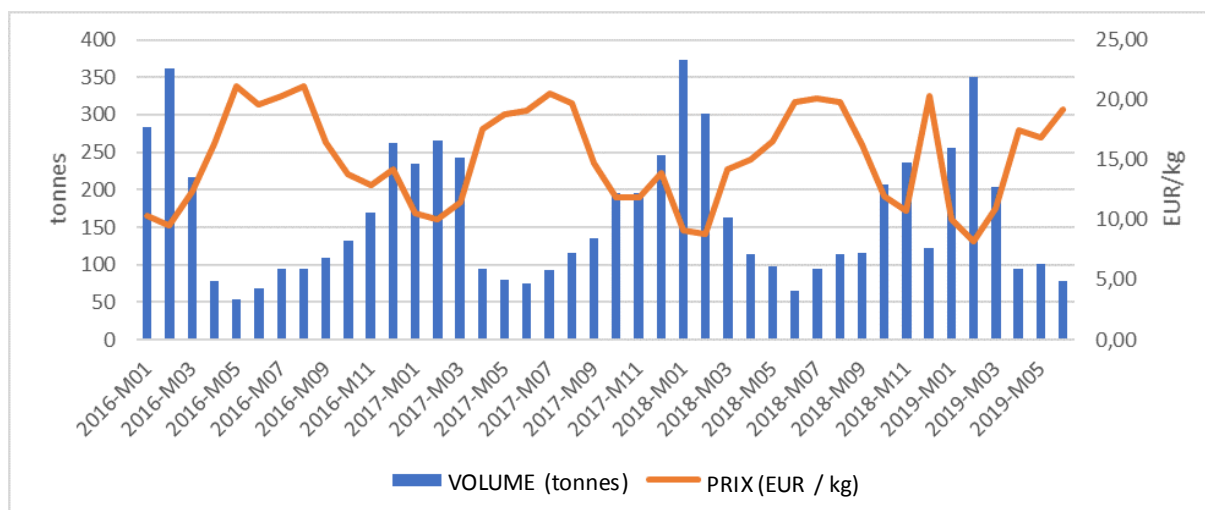
Source : EUMOFA

Figure 2 : Premières ventes mensuelles de bar dans les criées anglaises (volume en tonnes et prix en EUR/kg)



Source : EUMOFA

Figure 3 : Premières ventes mensuelles de bar dans les criées françaises sur les côtes correspondant au stock Sud (volume en tonnes et prix en EUR / kg)



Source : EUMOFA

3.2. Commerce

Les flux commerciaux de bar sont importants pour de nombreux pays de l'UE, correspondant pour la majorité à des poissons issus de l'aquaculture. Malheureusement, les données commerciales (COMEXT) ne permettent pas de fournir la distinction entre le bar sauvage et le bar d'élevage, les deux codes douaniers disponibles ne comprenant que le bar commun frais (NC 03 02 84 10) et le bar commun congelé (NC 03 03 84 10). Le bar est principalement commercialisé frais sous forme de poisson entier. Le tableau ci-dessous résume la production (pêche et aquaculture) et les flux commerciaux pour l'année 2017.

Tableau 11 : Production flux commerciaux en volume dans les pays impliqués dans la pêche du bar de l'Atlantique (en tonnes)

	Débarquements (poids net)	Production aquacole (poids vif)	Importations (poids net)	Exportations (poids net)
France	2.768	1.413	6.491	1.037
Espagne	602	17.656	9.264	6.244
Royaume-Uni	426	0	7.738	226
Pays-Bas	139	0	8.165	9.719
Belgique	61	0	1.365	708

Source : EUMOFA

Toutefois, la plupart de ces échanges concernent des bars d'élevage, en particulier ceux des deux principaux producteurs et fournisseurs du marché de l'UE, à savoir la Grèce (EL) et la Turquie (TR). Afin d'isoler et d'estimer les flux commerciaux de bars sauvages, il est nécessaire de voir quels sont les principaux partenaires commerciaux de chaque pays sélectionné afin d'estimer les parts des bars d'élevage et sauvages dans les flux d'importation.

L'examen du **prix unitaire** (prix à l'exportation/importation en EUR/kg) peut également donner une bonne indication de la méthode de production, le bar sauvage étant commercialisé à un prix sensiblement plus élevé (entre 10,00 et 30,00 EUR/kg) que le bar d'élevage (entre 5,00 et 10,00 EUR/kg) en moyenne.

Dans le tableau ci-dessous, on peut voir que le bar sauvage ne représente qu'une part très mineure des flux annuels d'importation et d'exportation pour tous les pays sélectionnés. Toutefois, il y a quelques exceptions à cette observation générale :

- Le Royaume-Uni exporte plus de la moitié de sa production de bar sauvage pour approvisionner le marché français, où la demande et les prix sont nettement plus élevés ;
- La France exporte du bar sauvage vers l'Italie et l'Espagne, les volumes étant incertains car éventuellement mélangés avec du bar d'élevage (volumes d'exportation estimés respectivement à 200 et 90 tonnes).

Tableau 12 : Évaluation de la part du bar sauvage dans les flux commerciaux pour les pays de l'UE sélectionnés en 2017 (en termes de volume)

	Principaux fournisseurs	Commentaires	Principaux pays de destination	Commentaires	Part du barsauvage dans les importations	Part du bar sauvage dans les exportations
France	EL (48%), NL (15%), ES (13%), IT (8%), TR (7%), UK (4%)	À l'exception des importations en provenance du Royaume-Uni, il est probable que le bar sauvage est très négligeable dans les flux d'importation	IT (22%), CH (15%) DE (15%), UK (12%), BE (10%)	L'aquaculture française de poissons de mer est traditionnellement très orientée vers l'exportation, en particulier vers la Suisse et l'Allemagne. En revanche, le prix à l'exportation vers l'Italie et l'Espagne correspond au bar sauvage (près de 17,00 EUR/kg)	5 % principalement du Royaume-Uni	Entre 20 et 30 %, principalement pour les chaînes haut de gamme en IT et en ES
Espagne	EL (44%), TR (26%), IT (17%)	Bar d'élevage presque exclusivement, si l'on considère les principales origines mais des quantités mineures de bar sauvage provenant du Royaume-Uni et de la France	PT (47%), FR (17%), IT 512%), US (10%)	Compte tenu de la production espagnole, il est probable que la plupart des exportations concernent du bar d'élevage	En dessous de 5%	En dessous de 5%
Royaume-Uni	NL (57%), TR (19%), EL (17%)	Bar d'élevage presque exclusivement en considérant les principales origines	FR (84%)	La majeure partie du bar sauvage est exportée vers la France, principal marché pour ce produit, avec une forte demande et des prix plus élevés.	En dessous de 5%	Au-delà de 90%
Pays-Bas	TR (66%), EL (14%), BE (11%)	Bar d'élevage presque exclusivement en considérant les principales origines	UK (39%), DE (22%), FR (18%), IT (7%)	Compte tenu de l'importance des flux commerciaux, comme pour les autres produits de la pêche, les Pays-Bas sont une plaque tournante qui réexporte vers d'autres pays de l'UE la plupart de ses importations, principalement des bars d'élevage.	En dessous de 5%	En dessous de 5%
Belgique	TR (44%), NL (29%), FR (10%)	Principalement du bar d'élevage compte tenu des principales origines	NL (97%)	Compte tenu du volume des débarquements, il est probable que les exportations de bar comprennent essentiellement la réexportation de bar d'élevage importé aux Pays-Bas	En dessous de 10%	En dessous de 5 %, de petites quantités en FR

Source : EUMOFA

3.3. Chaîne d'approvisionnement, marché et prix

Le bar sauvage est un produit haut de gamme, qui intéresse surtout les poissonniers et les restaurants. Au stade de la vente au détail, son prix peut dépasser 30,00 EUR/kg alors que le bar d'élevage reste généralement en dessous de la barre des 10,00 EUR/kg³⁰.

En **France**, qui est de loin le principal marché de production et de consommation du bar sauvage, la chaîne d'approvisionnement en bar sauvage comprend les criées, les grossistes et les distributeurs/poissonniers et le secteur de la restauration. Un peu de vente directe (du pêcheur au consommateur) se fait également sur la côte. Aucune phase de transformation n'est impliquée car ce poisson est vendu comme un poisson frais entier et ne nécessite pas de processus de valorisation.

Toutefois, il y a une importante segmentation du marché selon trois critères principaux :

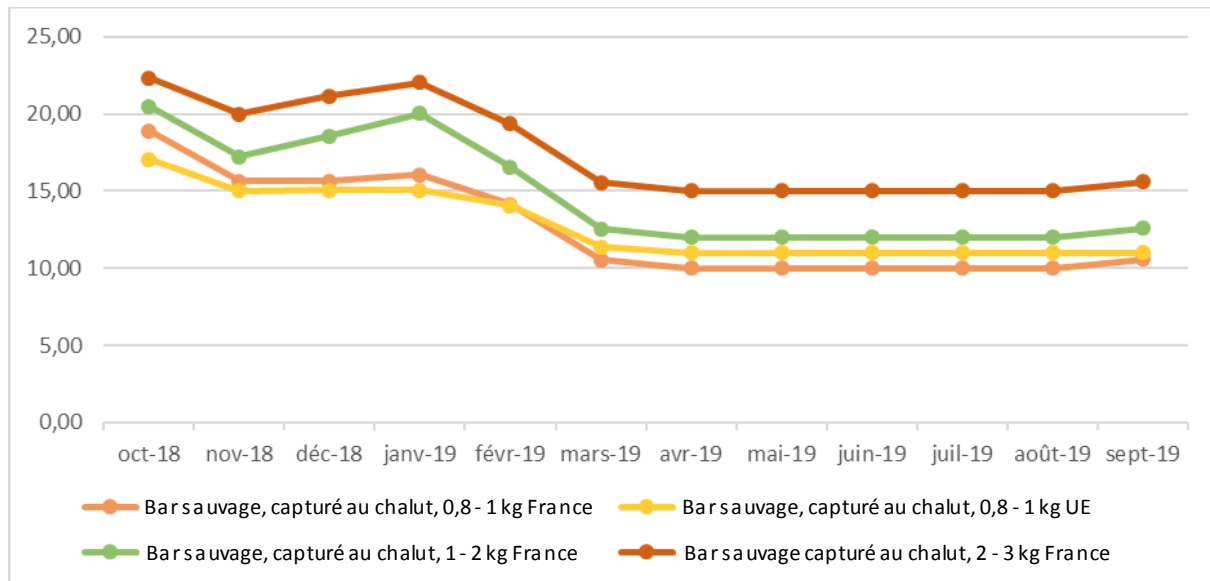
- La **technique de production** (élevage / pêche sauvage) : le bar sauvage est au **moins 50 % plus cher** que le bar d'élevage ;
- La **taille du poisson** : il existe 4 principales tailles commerciales : 0,8-1 kg, 1-2 kg, 2-3 kg et +3 kg. Les poissons plus gros sont plus **chers** ;
- L'**engin de pêche utilisé** : la qualité du poisson pêché à l'état sauvage dépend de l'engin de pêche utilisé. Ce critère a donc une grande influence sur les prix. Le bar pêché au **chalut est le moins cher, tandis que le bar pêché à la ligne et à la palangre est le plus cher**. Les pêcheurs français utilisant des hameçons ont même créé un label spécifique pour différencier leur produit sur le marché afin de préserver leur différentiel de prix, menacé par l'abondance des approvisionnements hivernaux débarqués par les chalutiers et par l'augmentation des approvisionnements de l'aquaculture³¹.

Comme pour l'aquaculture, l'origine peut également être un facteur de segmentation, mais dans une moindre mesure. Cette segmentation des prix sur le marché français est illustrée dans les figures 3, 4 et 5 ci-dessous au niveau du commerce de gros et de détail.

³⁰ <http://www.eumofa.eu/documents/20178/121372/PTAT+Case+Study+-+Seabass+in+the+EU.pdf>

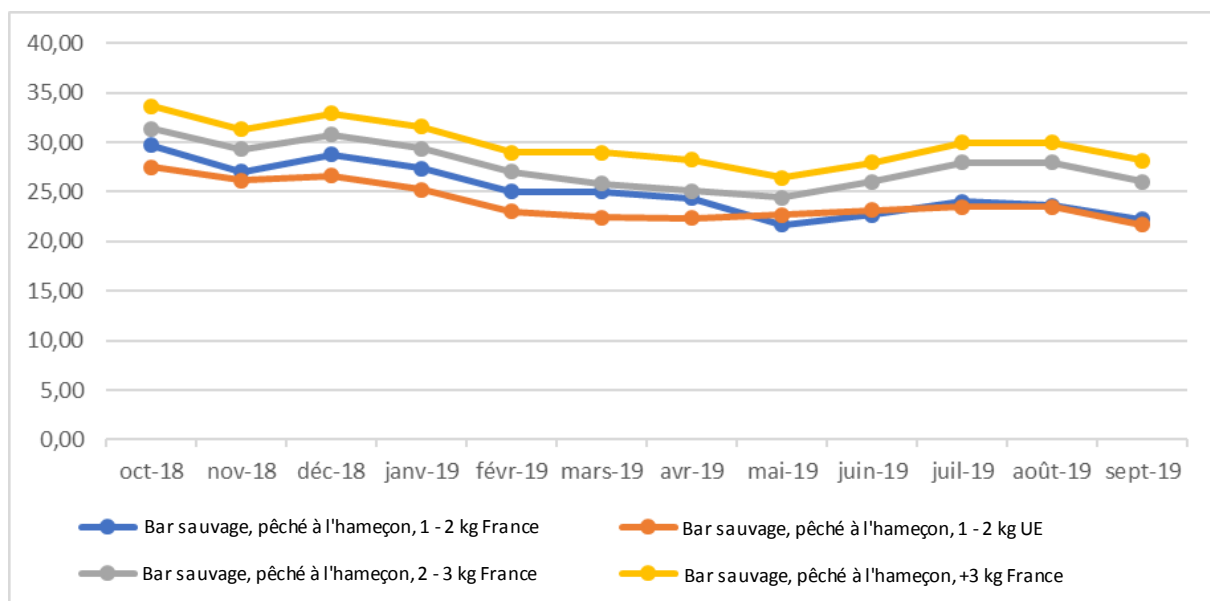
³¹ <http://pointe-de-bretagne.fr/>

Figure 4 : Bar pêché au chalut : prix de gros mensuels sur le marché français en fonction de la taille (en EUR / kg).



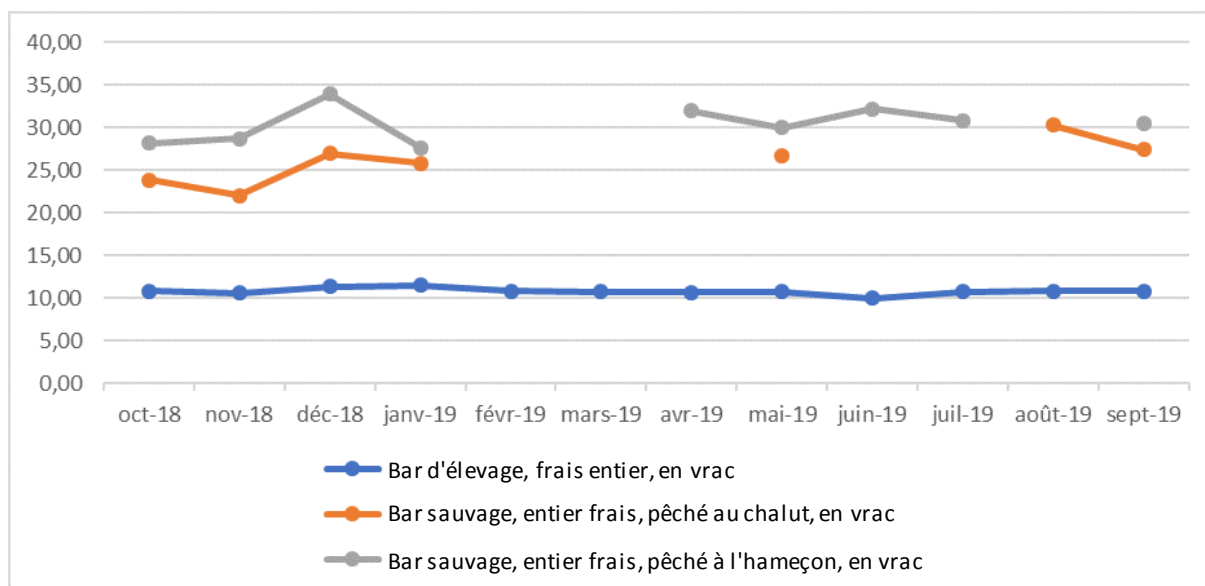
Source : RNM.FranceAgriMer.fr

Figure 5 : Bar pêché à l'hameçon : prix de gros mensuels sur le marché français selon la taille (en EUR / kg).



Source : RNM.FranceAgriMer.fr

Figure 6 : Prix au détail mensuel du bar sur le marché français selon les méthodes de production (en EUR / kg).



Source : RNM.FranceAgriMer.fr

4. Annexe

Références

EAA Europe: <https://www.eaa-europe.org/topics/sea-bass/>

2019 – EUMOFA: Price structure in the supply chain for seabass
<http://www.eumofa.eu/documents/20178/121372/PTAT+Case+Study+-+Seabass+in+the+EU.pdf>

2019 - Seabass stock advice: Northern and central Bay of Biscay. Link:
<http://www.ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Advice/2019/2019/bss.27.8ab.pdf> –

2019 - Seabass stock advice in Central and southern North Sea, Irish Sea, English Channel, Bristol Channel, and Celtic Sea. Link:
<http://www.ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Advice/2019/2019/bss.27.4bc7ad-h.pdf>

2018 – EU Fleet Economic Performance. The data included is the result of the DCF data call 2018 to support the analysis carried out during the STECF Expert Working Group on 'Annual Economic Report on the EU Fishing' Fleet'. Link: <https://stecf.jrc.ec.europa.eu/dd/fleet->

2018 - Étude sur l'évaluation de l'activité de pêche de loisir en France métropolitaine (dont la Corse).

2017 – European Parliament: Marine recreational and semi-subsistence fishing – its value and its impact on fish stocks.
[www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2017/601996/IPOL_STU\(2017\)601996_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2017/601996/IPOL_STU(2017)601996_EN.pdf) –

2015 - The Economic Contribution of Bass and Sea Angling in Ireland (2015), Link: https://www.eaa-europe.org/files/bassseaeconomiccontribution2015_7910.pdf

2014 - Assessment of recreational fisheries for seabass - Request for Services - Sea bass. Commitment No.686192. Paper for STECF.

2013 - Armstrong, M., Brown, A., Hargreaves, J., Hyder, K., Pilgrim-Morrison, S., Munday, M., et al.. Sea Angling 2012 – a survey of recreational sea angling activity and economic value in England. Defra report.

2012 : La pêche récréative du bar sur les façades Atlantique, Manche et Mer du Nord – Résultats de l'enquête 2009-2011. Link : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00285/39592/38084.pdf>

Nomenclature des segments de flotte du CCR³²

TECHNIQUE_DE_PÊCHE

DFN	=	Filets dérivants et / ou fixes
DRB	=	Dragueurs
DTS	=	Chalutiers démersaux et / ou senneurs démersaux
FPO	=	Navires utilisant des casiers et/ou des pièges
HOK	=	Navires utilisant des crochets
MGO	=	Navire utilisant d'autres engins actifs
MGP	=	Navires utilisant uniquement des engins actifs polyvalents
PG	=	Navires utilisant des engins passifs uniquement pour les navires < 12m
PGO	=	Navires utilisant d'autres engins passifs
PGP	=	Navires utilisant uniquement des engins passifs polyvalents
PMP	=	Navires utilisant des engins actifs et passifs
PS	=	Senneurs
TM	=	Chalutiers pélagiques
TBB	=	Chalutiers à perche

Classes de LONGUEUR DE BATEAU

VL0006	=	Navire de moins de 6 mètres de long. *Pour la région Supra 2 uniquement.
VL0010	=	Navire d'une longueur comprise entre 0 et 10 mètres. **Pour la région Supra 1 et 3 uniquement.
VL0612	=	Navire d'une longueur comprise entre 6 et 12 mètres. *Pour la région Supra 2 uniquement.
VL1012	=	Navire de 10 à 12 mètres de long. **Pour la région Supra 1 et 3 uniquement.
VL1218	=	Navire d'une longueur comprise entre 12 et 18 mètres. Toutes les régions.
VL1824	=	Navire d'une longueur comprise entre 18 et 24 mètres. Toutes les régions.
VL2440	=	Navire d'une longueur comprise entre 24 et 40 mètres. Toutes les régions.
VL40XX	=	Navire de plus de 40 mètres de long. Toutes les régions.

³² <https://datacollection.jrc.ec.europa.eu/wordef/fleet-segment-dcf>

EUMOFA

European Market Observatory for
Fisheries and Aquaculture Products



www.eumofa.eu



Office des publications

ISBN 978-92-76-19343-2
doi:10.2771/637647